

Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg 1992: participation de la Communauté

1999/0066(CNS) - 28/10/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Giuseppe GARGANI (PPE/DE, I), le Parlement européen approuve la proposition concernant la participation de la Communauté à l'Observatoire européen de l'Audiovisuel en demandant toutefois que cet organisme améliore également l'information destinée aux PME du secteur de l'audiovisuel. Il demande en outre que la Commission représente la Communauté dans ses relations avec l'Observatoire et s'emploie à promouvoir l'information sur les activités de ce dernier. Le Parlement limite enfin la durée de validité de cette décision à 3 ans au lieu de 5 ans comme proposé par la Commission.